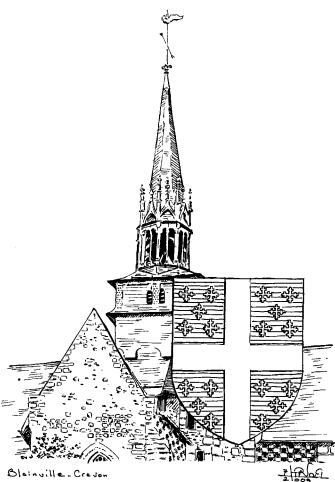


MAIRIE DE BLAINVILLE-CREVON



Code Postal : 76116
Téléphone : 02.35.34.01.60

Préfecture de Rouen

D.R.C.L.E

Bureau des Finances Locales et du Contrôle
Budgétaire

Objet : *Note de présentation du Budget Primitif 2021*

1. Le cadre général du budget :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 23 mars 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental ;

2. Budget Primitif 2021 de la commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses

011	Charges à caractère général	337 400
012	Charges de personnel	313 800
014	Atténuation de produits	42 400
65	Autres charges	112 320
66	Charges financières	3 200
67	Charges exceptionnelles	2 100
68	Dotations	300
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 770
023	Virement à la section d'investissement	450 000

Total 1 275 290

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupements et les intérêts des emprunts à payer.

Recettes

002	Excédent de fonctionnement reporté	322 557.94
70	Redevances	63 850
73	Contributions directes	508 200
74	Dotations, Subventions	345 000
75	Autres produits	67 800
77	Produits exceptionnels	600.06
	Total	1 250 314

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location salle des fêtes, loyers, droit de place), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat.

Section d'investissement :

Dépenses

16	Remboursement emprunt en capital	111 000
	Dépenses par opération	
	86 Mairie	2 300
	89 Voirie	58 700
	100 Sécurité	133 770.37
	107 Eclairage public	135 000
	110 Moulin Pican	1 000
	115 Groupe Scolaire	45 000
	118 Salles Communales	22 000
	240 Locatifs	25 000
	270 Presbytère	4 500
	280 Opérations immobilières	20 000
	Total	558 270.37
	Restes à réaliser 2020	14 636.66
	Déficit exercice 2020	238 622.97
	Total	811 530

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle comprend toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Pour 2021, les principaux projets communaux sont :

- La création d'un cheminement piétonnier route de la Vieux-Rue
- La construction d'un préau à l'école
- L'achat de matériel informatique dans le cadre du « Label écoles numérique »
- La poursuite des travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public
- Les travaux de voirie sur la rue des Pommiers et le parking de l'impasse des Pommiers
- La mise en place d'un panneau d'information sur la Place de la Mairie
- Travaux divers (cases commerciales et Presbytère)

- Création d'un nouveau columbarium
- Réfection de la toiture de la salle des fêtes et des sports

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	450 000
10	Recettes financières	38 000.37
1068	Affectation de résultat 2020	239 259.63
13	Subventions d'investissement	6 500
16	Emprunts	50 000
040	Opérations d'ordre de transfert	13 770
	Total	797 530
	Restes à réaliser 2020	14 000
	Total	811 530

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement ainsi que les excédents de fonctionnement capitalisés.

Le Budget 2021 de la commune s'élève à 2 086 820 € en dépenses et 2 119 538 € en recettes.

3. Niveau d'endettement de la collectivité :

La ville a actuellement cinq emprunts en cours qui ont été contractés afin de financer les différents projets d'investissement sur les dernières années.

Le capital restant dû au 1er janvier 2021 s'élève à 362 714.02 €

L'annuité de la dette s'élève en 2021 à 114 167.66 €

4. Niveau des taux d'imposition :

Depuis plusieurs années, les taux n'ont pas été modifiés et sont reconduits pour 2021.

La loi de finances 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023 et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022.

Afin de compenser cette perte de ressources, les communes bénéficient dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de 2020 soit un taux de 25,36 % pour le département de la Seine-Maritime.

Ce taux sera à additionner au taux communal du foncier bâti de 2020.

Taxe d'habitation	17.75 %
Taxes foncières propriétés bâties	57.82 % (32.46 % + 25.36%)
Taxes foncières propriétés non bâties	37.50 %

5. Effectifs de la collectivité et charges du personnel

Le personnel communal est composé de 8 agents titulaires et 3 non titulaires.

Les dépenses prévues sur 2021 pour le personnel titulaire s'élèvent à 155 000 € et à 56 000 € pour les non-titulaires.

LE MAIRE
Philippe PICARD